

	CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-05	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10

Le 23/02/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 15/02/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Lucien MAIRE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : CAMPION Yves, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurator(s) : COURTOIS Pascal (procurator à MAIRE Lucien), FOUCHER Sandrine (procurator à FISCHER Julie)

Absent(s) représentés : COURTOIS Pascal, FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : PANSARD Frédéric

01 – CONVENTION DEPLOIEMENT CONSEILLERS NUMERIQUES France SERVICES
Convention partenariale entre la communes et la Haut Bugey Agglomération

Monsieur Lucien MAIRE, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé, début 2021, le recrutement de 4 000 conseillers numériques à déployer sur le territoire national, au profit des français en difficulté avec l'utilisation des équipements et démarches en ligne.

Haut Bugey Agglomération s'est porté candidate à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le SIEA et a obtenu le financement de 5 postes de conseillers numériques, pour une durée de 2 ans.

Leur mission consiste à accompagner les publics souhaitant améliorer leurs compétences dans l'utilisation des équipements numériques et veiller à leur assurer un maximum d'autonomie dans leurs usages. Ce résultat passera par la mise en œuvre d'ateliers numériques diversifiés (aller sur internet, faire des achats en ligne, sécuriser ses données, utiliser une tablette, un smartphone ou un ordinateur, etc.).

L'ambition de l'agglomération repose sur une approche solidaire, cohérente et équitable dans le déploiement de ces conseillers, afin que tous les habitants puissent en bénéficier, sans distinction.

Si l'Etat contribue au financement des 5 postes (base SMIC 2021) et à la formation des agents, le budget prévisionnel pointe un reste à charge de 35 000 € par an.

La place et l'action des communes est déterminante dans le programme, elles sont un acteur de confiance pour les habitants et connaissent avec précision l'étendue des besoins.

C'est dans ce cadre que les parties ont décidé de mutualiser leurs ressources afin d'offrir un service de qualité équivalente à l'ensemble des communes volontaires.

Monsieur Lucien MAIRE donne lecture au Conseil municipal du projet de convention.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'accepter la convention de partenariat prévue pour une durée de 2 ans, soit pour les années civiles 2022 et 2023 une participation annuelle de 250 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint à conclure et signer la convention correspondante avec Haut Bugey Agglomération annexée à la présente délibération.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 25/02/2022
- Affichée le 01/03/2022
- Certifiée exécutoire le 01/03/2022

Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint au Maire



Lucien MAIRE

Pour le Maire,
le 1^{er} Adjoint au Maire,



Lucien MAIRE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION DEPLOIEMENT CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES

Date de transmission de l'acte : 25/02/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/02/2022

Numéro de l'acte : DEL2022-05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220223-DEL2022-05-DE

Date de décision : 23/02/2022

Acte transmis par : Pascal COURTOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte à classer**DEL2022-05**

1
2
3
4
 En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
 Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-02-25T16-20-41.00 (MI235856677)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220223-DEL2022-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION DEPLOIEMENT CONSEILLERS NUMERIQUE ET SERVICES
 Date de décision : 23/02/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.10. Divers

Acte : [DEL 2022-05 - convention déploiement conseillers numériques.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2022-05 - convention conseillers numériques avec HBA.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/02/22 à 16:20

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 25/02/22 à 16:20

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 25/02/22 à 16:26